

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION
RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 583-2**

Prenez avis que lors de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Repentigny a adopté le règlement administratif numéro 583-2 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Repentigny afin d'ajouter aux valeurs de l'organisation le respect du cadre d'Équité, Diversité et Inclusion (EDI)*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté au bureau du soussigné à l'hôtel de ville de Repentigny situé au 435, boulevard Iberville à Repentigny aux heures normales d'ouverture.

Donné à Repentigny, ce 16^e jour du mois de septembre 2024.

Le greffier,



M^e Marc Giard, OMA, avocat